

Missions de la bibliothèque

« L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement. »

Manifeste IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions) pour Internet, 1^{er} mai 2002.

La consultation d'Internet a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers des collections de la bibliothèque et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces outils de recherche d'informations.

Services offerts

Un accès libre, gratuit et sécurisé à Internet est proposé aux usagers en libre accès ou sur réservation selon les modalités du règlement intérieur.

Conditions d'accès et d'utilisation

Toutes les fonctionnalités d'Internet sont accessibles mais, dans le souci de respecter les missions qui incombent aux bibliothèques, l'usage de la discussion en ligne (chat) est interdit, la messagerie est seulement tolérée. La consultation est limitée à deux personnes par poste. En cas d'abus, la bibliothèque se réserve le droit de suspendre la connexion.

L'utilisation du poste informatique doit s'effectuer dans le respect des dispositions légales en vigueur réprimant notamment le racisme, le révisionnisme, la pédophilie et la diffamation.

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès sont prévus, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.

La loi du 1^{er} juillet 1992 relative à la propriété intellectuelle réprime la contrefaçon de logiciels.

Pour les moins de 18 ans, la consultation d'Internet est réservée aux détenteurs d'une carte d'abonnement à la bibliothèque.

Respect de la charte

En cas d'abus ou de non respect de ces règles, le personnel de la bibliothèque peut interrompre la consultation.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles précédemment décrites

1. Un poste avec accès à Internet est à la disposition du public :

- Soit sur réservation ou sur place, pour une heure de consultation. L'utilisateur s'engage à prévenir la bibliothèque en cas de désistement. Toute personne en retard de plus de quinze minutes sera considérée comme absente, le poste réservé sera mis à la disposition d'un autre utilisateur. Le nombre de réservation est limité à deux heures non consécutives par semaine.
- Soit en accès libre pour 30 minutes de consultation.

2. Ne sont pas autorisés :

- l'accès à des sites qui ne respectent pas la législation française,
- l'accès à des sites à caractère violent, ou pornographique, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine,
- l'accès à des sites de dialogues en direct,
- l'exécution de fichiers .exe,
- la modification des paramètres,
- l'installation de logiciels,
- les téléchargements,
- l'ouverture des pièces jointes dans les messageries.

3. La consultation doit se faire dans le calme.

4. L'utilisateur doit se référer aux bibliothécaires en cas de difficultés (par exemple message d'erreur, fenêtre inattendue...)

La bibliothèque n'est en aucun cas responsable des informations trouvées par les usagers sur Internet.

Toute personne utilisant l'accès à Internet proposé par la bibliothèque de Lesigny s'engage à respecter cette charte. Le personnel de la bibliothèque a toute autorité pour la faire respecter et assurer le bon fonctionnement de ce service.